

Certification des Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)



Composante
Service des
langues



**Langue(s)
d'enseignement**
Allemand,
Anglais, Arabe,
Espagnol,
Italien

Présentation

Le CLES est une certification nationale, accréditée par le  Ministère de l'Éducation nationale. Il s'aligne sur les niveaux de compétences du  Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Le CLES est une certification nationale, accréditée par le Ministère de l'Éducation nationale. Il s'aligne sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Le CLES atteste la capacité des étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues d'utiliser une langue étrangère dans un contexte en lien avec la vie étudiante. Le scénario de l'évaluation est le suivant : à partir de la lecture de textes et de l'écoute de documents audio ou vidéo, le candidat doit montrer qu'il est capable de sélectionner, trier et organiser les informations pertinentes pour la réalisation des tâches de production écrite et orale (voire d'interaction orale en CLES 2). Ainsi, les compétences évaluées sont :

- langagières (écouter, lire, écrire, parler/interagir en langue étrangère)
- transversales (rechercher et hiérarchiser des informations, les présenter de manière cohérente, etc.)

Langues : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais

Tous les cours de langues de niveau B ou C dispensés au LANSAD et qui portent sur la pratique des quatre habiletés évaluées (lire, écrire, écouter, parler/interagir) préparent naturellement à la certification CLES 1 et 2. Aucune préparation spécifique n'est nécessaire. Toutefois, les étudiants ont la possibilité de s'entraîner sur la plateforme Cooplang, accessible depuis le Centre d'Apprentissage en Autonomie du LANSAD.

Pour plus d'informations sur les deux pré-requis exigés des futurs personnels enseignants et d'éducation à partir de la session 2012 des concours (CLES et Certification Informatique et Internet niveau 2 métiers de l'enseignement – C2i2e) :

- Arrêté du 10 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 31 mai 2010
- Décret n° 2012-999 du 27 août 2012 abrogeant le décret n° 2012-702 du 7 mai 2012
- Décret n° 2012-702 du 7 mai 2012
- Décret du 26 août 2010
- Arrêté du 10 mai 2011 modifiant l'arrêté du 31 mai 2010

CLES 1 (niveau B1 acquis) : Il atteste la capacité de l'étudiant à s'insérer dans un programme d'études dans une université européenne/internationale. Les compétences évaluées sont les suivantes :

- Compréhension écrite/orale : le candidat doit faire la preuve qu'il est capable de lire et comprendre

des documents informatifs pertinents pour la « vie universitaire »

- Production écrite/orale : le candidat doit être capable de produire un message simple écrit/oral dans le cadre de situations pertinentes pour la vie universitaire, par exemple en production écrite il est capable de rédiger un document courant nécessaire aux études universitaires (lettre, message électronique, ...). À l'oral, il montre qu'il est capable de produire un message oral court dans un contexte pertinent pour les études universitaires (par exemple laisser un message sur un répondeur)
- Interaction : l'interaction n'est pas évaluée à ce niveau.

CLES 2 (niveau B2 acquis) : Il atteste la capacité de l'étudiant à restituer, présenter et exposer son point de vue sur des thématiques générales et académiques transversales. Les compétences évaluées sont les suivantes :

- Compréhension écrite/orale : le candidat doit faire la preuve qu'il est capable de repérer, sélectionner, trier, organiser les informations pertinentes issues de divers documents. Le traitement des informations est nécessaire à la résolution du problème qui lui est soumis
- Production écrite : le candidat doit être capable, en production écrite, de rédiger un document de travail synthétique (note de synthèse envoyée sur un forum, fiche de lecture...)
- Interaction : le candidat doit faire la preuve qu'il est à même d'échanger des idées et d'interagir pour expliciter son point de vue et le défendre. Il montrera sa capacité à s'adapter à son interlocuteur.

Admission

Conditions d'admission

Pour s'assurer que le niveau exigé par la certification est atteint, il est demandé aux étudiants d'effectuer une auto-évaluation de leur niveau à partir du test de positionnement Dialang, accessible depuis le Centre d'Apprentissage en Autonomie du LANSAD (prévoyez 2 h environ pour effectuer ce test).

Public cible

Public : étudiants, candidats se destinant aux étudiants dans un établissement d'enseignement supérieur et candidats inscrits aux concours de la fonction publique vous destinant aux métiers de l'enseignement

Attention : si vous êtes étudiant en LLCER, vous ne pouvez passer le CLES que dans une autre langue que celle de votre spécialité

Droits de scolarité

Payant :

CLES 1 : 41 € pour tout public, hors cas de gratuité.

CLES 2 : 60 € pour tout public, hors cas de gratuité.

Et après

Les + de la formation

La certification des Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) est ouverte à tous les étudiants en échange.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Gerard Dahan

✉ Gerard.Dahan@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable pédagogique

Katia Bernardon De Oliveira

✉ katia.bernardon@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Service des langues certifications

✉ sdl-certifications@univ-grenoble-alpes.fr

Contact administratif

Maison des Langues et des Cultures

☎ 04 76 82 77 82 / 04 76 82 77 10

Contact administratif

Elena Tea

✉ elena.tea@univ-grenoble-alpes.fr

Contact administratif

Sébastien Scarpa

✉ sebastien.scarpa@univ-grenoble-alpes.fr

Contact administratif

Monica Masperi

✉ monica.masperi@univ-grenoble-alpes.fr

Lieu(x) ville

📍 Grenoble

Campus

🏠 Grenoble - Domaine universitaire